



Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Cognac - Forum Scénarios-

Compte-rendu de la séance plénière et des ateliers.

Lundi 28 novembre 2016 - Centre des congrès La Salamandre
à Cognac.

Les bureaux d'études



Économie, Aménagement, Urbanisme (E.A.U), 202 rue de la Croix Nivert 75015 PARIS.

Véronique BISSON et Nicolaye LAMY.



CONCEPT Ingénierie, 347 Avenue de Limoges 79026 NIORT.

Pierre JOURDAN et Nicolas MOGUEN.

Ordre du Jour

Le forum « Scénarios » **s'organise en deux temps**. Les bureaux d'études mandatés par le Syndicat Mixte de Cohérence de la région de Cognac avait pour objectifs de présenter **3 scénarios en séance plénière**. Ces 3 scénarios de développement furent ensuite **débattus en ateliers** dont voici les restitutions. Ces dernières permettront de définir un scénario «souhaitable».

Les scénarios présentés :

- Le scénario de la diversification économique,
- Le scénario de la ruralité innovante,
- Le scénario du développement patrimonial.

Les scénarios offrent une vision du territoire à 20 ans (horizon 2036) basée sur le périmètre effectif au 1er janvier 2017, addition de la **Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et la Communauté de Communes du Rouillacais**. Chaque scénario présenté constitue un parti pris volontairement tranché, partiel, qui tend à soulever des réactions, concernant un futur possible du territoire et de ses composantes.

Le « bon » scénario n'existe pas, ou plutôt c'est celui que vous, élus du territoire, allez construire au regard des éléments des scénarios présentés et que vous jugerez :

- « souhaitable et désirable » pour le territoire du SCoT (projet politique),
- en capacité de donner des marges de manœuvres pour l'avenir au regard d'une ambition commune,
- réalisable politiquement (niveau de consensus) et financièrement en intégrant le cas échéant un phasage des actions.

Les scénarios ont été construits au travers des tendances spécifiques au territoire :

- Le vieillissement de la population (allongement de la vie, décohabitation...).
- La poursuite du desserrement d'Angoulême et son impact sur le territoire de la Région de Cognac.
- Les conflits d'usage entre fonction résidentielle et fonction économique, et les tensions foncières liées.
- Le positionnement luxe du Cognac.
- Les risques naturels et technologiques (culture du risque)
- Le caractère identitaire (histoire, fonctionnement) lié à la Charente.
- Les ambitions de la filière cognac : essor de la production.

Atelier 1 animé par Véronique BISSON (E.A.U.)

A l'issue de cet atelier, élus et techniciens décrivent, un territoire au cœur d'une identité forte où **les eaux du fleuve Charente, les spiritueux et l'image « d'excellence »** rythment la manière dont le territoire devrait être perçu.

Il a été rappelé que la région de Cognac n'est « pas un simple territoire rural joli, banal, où il fait bon vivre » et doit avoir « **une exigence et une forme d'excellence à valoriser** ».

Le scénario 1 axé sur **la diversification économique** décrit une partie des politiques déjà mises en œuvre sur le territoire par les élus. Les participants tendent à relativiser sur l'image « d'urgence économique » comme le scénario a pu le faire paraître.

D'ailleurs, comme l'ont évoqué certains participants, **la richesse économique** du territoire pourrait conduire à avoir des besoins « **d'enfants gâtés** ».

Atelier 1 animé par Véronique BISSON (E.A.U.)

En outre, la **nécessité économique** viserait plutôt à conforter une approche indirecte, **plus qualitative que quantitative** au travers du prisme résidentiel incarné par les scénarios 2 et 3 (exemple de Cittaslow) :

- Reconnaissance d'une véritable stratégie cohérente qui rassure et convainc les entrepreneurs dans leur politique vis-à-vis de leurs salariés.
- Soutien à l'artisanat et à l'économie de proximité, confortant une idée de la ruralité.

Les participants ont fait part de leurs **interrogations sur la question foncière et le doublement de la production viticole ?**

L'innovation, la concentration de la filière des spiritueux, dont la branche Cognac, les extensions de surfaces hors du territoire génèrent une croissance des rendements pouvant répondre à une certaine demande anticipée dans les années à venir.

Atelier 1 animé par Véronique BISSON (E.A.U.)

Il est rappelé que **la valorisation patrimoniale** est un vecteur de reconnaissance et de cohérence interne (Scénario 3 du développement patrimonial).

Il s'est dégagé de cet atelier une **stratégie touristique duale** possible :

- Scénarios 3 et 1 mettent en avant les attracteurs, les circuits, les groupes (tourisme plus massifié).
- Scénario 2 met en exergue une réponse aux nouvelles pratiques touristiques : expériences de vie et rencontres, proximité, authenticité et innovation (tourisme plus intime).

En conclusion, les participants identifient **plusieurs axes à retravailler** :

- La Charente comme vecteur structurant, fédérateur, contribuant à la mise en scène d'une identité spécifique.
- La RN141 et les communications ferrées comme outils au service de la projection externe mais aussi et surtout pour donner corps au réseau de villes et aux coopérations internes et externes.

Atelier 2 animé par Nicolaye LAMY (E.A.U.)

Élus et techniciens présents à cet atelier définissent le territoire comme étant « **le territoire du scénario 1** » caractérisé par une mono-filière, un mono-produit, et un tourisme d'excursion (visiteurs d'une journée).

A l'avenir, il pourrait, selon les participants, se revendiquer comme **un territoire « archipel »** qui développerait ses atouts déjà existants au service d'une ambition collective commune afin de :

- S'inscrire dans des réseaux d'acteurs : réseaux de villes, réseaux économiques, réseaux touristiques.
- Révéler des spécificités qui agissent comme des avantages compétitifs à l'égard des territoires voisins.

Atelier 2 animé par Nicolaye LAMY (E.A.U.)

Dans les faits les participants ne se sont pas reconnus dans un seul scénario. Le scénario 1 est un acquis, un socle fédérateur, qui demande à être travaillé sous l'angle qualitatif des scénarios 2 et 3 autour :

- Du patrimoine bâti, agricole et naturel qui viendrait renforcer l'identité locale.
- De l'axe Charente comme véhicule de fortes coopérations externes autour de thématiques communes avec Saintes et Angoulême : la Spirit Valley, la vigne, le tourisme.
- Du bien-vivre, de l'art de vivre pour une attractivité résidentielle renouvelée et innovante.
- De l'ouverture en utilisant l'authenticité, les saveurs, la diversité, la vitalité comme éléments de découverte « à son rythme » du territoire.

Atelier 2 animé par Nicolaye LAMY (E.A.U.)

En conclusion, les participants identifient plusieurs axes à retravailler :

- Le marketing territorial en privilégiant une lecture lisible des atouts du territoire (savoir-faire emblématiques, patrimoine, paysages...).
- Les axes de communication : RN 141, accessibilité ferrée, réseaux numériques et mobiles afin de renforcer l'accroche du territoire aux réseaux externes.
- L'exigence du développement économique par une réponse adaptée, agile et surtout qualitative aux besoins des entreprises et des salariés au service de l'irrigation du développement économique sur le territoire.
- La définition d'un réseau interne de pôles d'excellence et / ou de compétences pour une lisibilité de l'organisation territoriale affinée et une affirmation du SCoT de la Région de Cognac dans la nouvelle configuration régionale.

Atelier 3 animé par Pierre JOURDAN et Nicolas MOGUEN (Concept Ingénierie)

Les participants prônent la mise en perspective d'un développement équilibré, harmonieux et divers qui emprunte aux différents scénarios.

La filière cognac est le fleuron et le moteur de l'économie mais son développement interroge :

- Comment doubler la production tout en préservant qualité du cadre de vie et santé ?
- Comment résister à des crises qui par le passé ont touché cette filière si l'économie du territoire est très spécialisée ?

La diversité de l'économie apparaît donc essentielle.

Atelier 3 animé par Pierre JOURDAN et Nicolas MOGUEN (Concept Ingénierie)

L'attractivité du territoire passe par :

- Le développement d'infrastructures numériques (notamment le haut débit dans les zones d'activités).
- Le renforcement du réseau routier. Toutefois, le projet de doublement de la RN 141 qui est toujours évoqué pour expliquer les difficultés du territoire à dynamiser son tissu économique, ne doit pas être l'éternelle excuse.
- La mise en réseau avec les villes voisines pourrait apporter un élément de réponse à la problématique de l'emploi des couples bi-actifs.

Atelier 3 animé par Pierre JOURDAN et Nicolas MOGUEN (Concept Ingénierie)

Les participants ont pour volonté **la préservation de la qualité du cadre de vie**. Cette dernière repose sur :

- La protection, la mise en valeur du patrimoine. Cependant les contraintes réglementaires (règles d'urbanisme, AVAP) sont peu acceptées par les administrés qui craignent également un renchérissement des coûts de l'immobilier.
- Le dynamisme des centres bourgs.
- La tendance à l'œuvre avec le développement de la ville à « l'américaine » (étalement important, commerces périphériques) va à l'encontre de l'objectif recherché.
- Le développement pavillonnaire a permis l'accueil de nouvelles populations qui ont contribué à la vitalité du tissu associatif, au maintien des écoles, etc. Il faudra veiller à ne pas perdre cette dynamique.

Le dernier thème abordé est celui du **développement de l'image du territoire**. Ce développement doit se faire par un « **marketing** » **coordonné** entre les différentes structures qui en ont la charge. Aujourd'hui si le produit cognac est connu, la ville l'est beaucoup moins.

Atelier 3 animé par Pierre JOURDAN et Nicolas MOGUEN (Concept Ingénierie)

En conclusion, les participants identifient **plusieurs axes à retravailler** :

- Le développement des réseaux numériques.
- La mise en relais avec les villes de proximité.
- Le développement de l'image du territoire qui peut s'appuyer sur celle du fleuve qui se révèle être l'élément identitaire fort.

Conclusion

Ces scénarios visent surtout à identifier des effets leviers mais aussi les difficultés de réalisation et risques de déséquilibre (approche volontairement poussée à l'extrême sur certains points). Les ingrédients peuvent être mixés mais aussi être utilisés de manières différentes en fonction des espaces du territoire en résonance avec leurs atouts propres. L'enjeu sera alors de préserver une cohérence et de ne pas obérer la faisabilité du projet en prenant en compte les séquencements nécessaires des actions qui peuvent être de nature différentes:

- Investissement public
- Mise en place d'un cadre « facilitateur » ou « incitateur »
- Actions d'animation
- Partenariats public/privé.

Présents:

Alain RIFFAUD, Président du Syndicat Mixte de cohérence de la région de Cognac et Maire de Cherves-Richemont ; **Annick-Franck MARTAUD**, Vice-Président du SCoT et Maire de Houlette ; **Christian VIGNAUD**, Vice-Président du SCoT et Maire de Plaizac ; **Véronique MARENDAT**, Vice-Présidente du SCoT et Maire de Ségonzac ; **Michel GOURINCHAS**, Vice-Président du SCoT et Maire de Cognac ; **Gérard FAURIE** Maire d'Angeac-Champagne ; **Hélène TOURNARDRE**, Maire d'Ars ; **Philippe ROY**, adjoint au Maire d'Ars ; **Gérard GAYOUX**, Maire de Bonneuil ; **Bruno NAUDIN**, adjoint au Maire de Bonneuil ; **Jérôme SOURISSEAU**, Maire de Bourg-Charente ; **Jacques DESLIAS**, Maire de Bouteville ; **Philippe NIFENECKER**, Maire de Boutiers-Saint-Trojan ; **Jean-François BRUCHON**, adjoint au Maire de Boutiers-Saint-Trojan ; **Nathalie DE LAMARRE**, adjointe au Maire de Boutiers-Saint-Trojan ; **Bernard POPELARD**, Maire de Champmillon ; **Nathalie DAUNAS**, adjointe au Maire de Chassors ; **Pierre-Yves BRIAND**, Maire de Châteaubernard ; **Michel DAMY**, adjoint au Maire de Châteaubernard ; **Mickaël VILLEGER**, adjoint au Maire de Châteauneuf-sur-Charente ; **Nadia VARLEZ**, adjointe au Maire de Cherves-Richemont ; **Francis PAUMERO**, adjoint au Maire de Cherves-Richemont ; **Patrick SEDLACEK**, adjoint au Maire de Cognac ; **Jean-François HEROUARD**, adjoint au Maire de Cognac ; **Nathalie LACROIX**, adjointe au Maire de Cognac ; **Françoise MANDEAU**, adjointe au Maire de Cognac ; **Claude GUINET**, conseiller délégué de Cognac ; **Danielle JOURZAC**, adjointe au Maire de Cognac ; **Alain LAIDET**, Maire d'Échallat ; **Chantal HILLAIRET**, Maire d'Érville ; **Nicole DESCHAMPHAMLAERE**, Maire de Fleurac ; **Bernard MAUZÉ**, Maire de Gensac-la-Pallue ; **François RAUD**, adjoint au Maire de Genté ; **Chantal NADEAU**, Maire de Gimeux ; **Christian JOBIT**, Maire de Graves-Saint-Amant ; **David CHAGNEAUD**, Maire de Hiersac ; **François RABY**, Maire de Jarnac ; **Gérard JOUBERT**, adjoint au Maire de Javrezac ; **Michel AUTRET**, adjoint au Maire de Javrezac ; **Gérard LANGLET**, conseiller au Maire de Javrezac ; **Jean-Marie NOUVEAU**, Maire de Juillac-le-Coq ; **Jean-Marc LACOMBE**, Maire de Julienne ; **Lilian JOUSSON**, Maire de Louzac-Saint-André ; **Pierre QUICHAUD**, adjoint au Maire de Mérignac ; **Christian DECOODT**, Maire de Merpins ; **Didier GOIS**, Maire de Mesnac ; **Karine GANRY**, adjointe au Maire de Mesnac ; **Bernard DUPONT**, Maire de Nercillac ; **Monique MARTINOT**, Maire de Nonville ; **Michel TRAINAUD**, Maire de Rouillac ; **Michel LAIDET**, adjoint au Maire de Rouillac ; **Jean-Claude TESSENDIER**, Maire de Saint-Brice ; **Martine BOUILLON**, adjointe au Maire de Saint-Brice ; **Pascal MARTIN**, Maire de Saint-Fort-sur-le-Né ; **Alain CHOLLET**, Maire de Saint-Laurent-de-Cognac ; **Bernard DOUTEAU**, adjoint au Maire de Saint-Laurent-de-Cognac ; **Bernard MARCEAU**, Maire de Saint-Même-les-Carrières ; **Sandra MARSAUD**, conseillère municipale de Saint-Même-les-Carrières ; **Marie-Jeanne VIAN**, Maire de Saint-Preuil ; **Dominique SOUCHAUD**, Maire de Saint-Sulpice-de-Cognac ; **Robert GUILLOTON**, Maire de Salles-d'Angles ; **Rémy BRIAULT**, adjoint de Salles-d'Angles ; **Michel DESAFIT**, Maire de Verrières.

Jean-Marc CHOISY, DDT - Service Urbanisme Habitat Logement ; **Frédéric CHARPENTIER**, chargé de mission à la CCI Angoulême, **Hervé RENOUX**, responsable Pôle Accueil à CMA Charente ; **Caroline BONNISSE**, chargée de mission Habitat à la Communauté de Communes de Grand Cognac ; **Christel GOMBAUD**, élue référente au Transport à la Communauté de Communes de Grand Cognac ; **Mattieu CARLESSO**, Chargé de mission Transports et Mobilités à la Communauté de Communes de Grand Cognac ; **Étienne GODIER**, chargé de mission prospective à la Communauté de Communes de Grand Cognac ; **Céline PIRES**, chargée de développement économique à la Communauté de Communes de Grande Champagne ; **Nathalie GOURDET**, directrice Pôle Territoire à la Communauté de Communes de Grand Cognac ; **Bérangère ROUSSEAU**, chargée de mission PLUi-H à la Communauté de Communes de Grand Cognac ; **Cécile DELIERE**, directrice Pôle Communication la Communauté de Communes de Grand Cognac.

Anthony TANGUY, chargé de mission développement économique au Pôle Territorial Ouest Charente ; **Denis ROUSSET**, chargé de mission SAGE à l'EPTB Charente ; **Laurent BUI-DINH**, Bureau National Interprofessionnel du Cognac ; **Lubomira CHINKOV**, responsable juridique à l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac ; **Pierre SZERSNOVICZ**, président du Centre International des Spiritueux ; **Quitterie FOURQUET**, directrice du Centre International des Spiritueux.